

N° 2/06.10

## PERSPECTIVES 2010 POUR L'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR (AFJ)

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1 PRÉAMBULE

Lors de l'élaboration du budget 2010, soit en août 2009, le secteur AFJ n'était pas encore pleinement opérationnel. La mise en place du système de caisse centrale et l'application de la politique tarifaire n'ont débuté que le 1<sup>er</sup> août 2009.

Dès lors comme vous le constatez à la lecture des comptes 2009, les montants tant en recettes qu'en dépenses sont en dessous des montants portés au budget.

### 2 CONSTAT AU PREMIER TRIMESTRE 2010

Pour l'année 2010, nous avons constaté, dès le mois de février une augmentation du nombre d'heures d'accueil des AMF qui s'est confirmée en mars et en avril 2010, passant de 25'000 heures par mois en 2009 et plus de 30'000 sur les premiers mois de 2010.

Nous avons donc établi une projection de la consommation du budget après 3 mois et après 4 mois de fonctionnement.

### 3 PREMIÈRE ANALYSE

L'Accueil Familial répond aux besoins des parents et augmente son offre conformément à nos attentes. L'augmentation du nombre d'heures d'accueil chez les AMF a deux conséquences simultanées :

- Augmentation des charges :  
soit les salaires et indemnités pour les AMF augmentent les charges de CHF 470'000
- Augmentations des produits,  
principalement les redevances payées par les parents, augmentent les recettes de CHF 790'000

Par contre, les autres charges, (salaires des coordinatrices, de l'administration, loyer et autres frais) ne subissent en principe pas de changement.

Ces deux augmentations liées au nombre d'heures d'accueil, des dépenses et des recettes, vont de paire et selon nos projections ne devraient pas avoir d'incidence sur le montants globalement à charge des communes si la structure de revenu des parents et les taux de placement des enfants restent semblables au premier trimestre 2010.

Nous ne pouvons en effet pas exclure que la politique tarifaire, récemment mise en place, ne jouera pas un rôle au cours du deuxième semestre sur ces paramètres :

- Profil des revenus des parents avec une probable diminution des revenus moyens
- Taux de placement des enfants (hauts revenus et bas revenus).

D'autres éléments peuvent avoir également une influence sur les comptes de l'AFJ, par exemple la conjoncture économique : hausse du chômage malgré ou quasi-stabilité du nombre d'emplois depuis 2008.

#### 4 CONCLUSIONS

Le nombre d'heure de garde offertes et consommées pour l'AFJ est en progression et l'augmentation des produits (essentiellement les redevances payées par les parents) augmentent plus vite que les charges.

Ce qui nous permet de formuler la conclusion suivante :

Le budget de l'AFJ sera très probablement dépassé, mais les recettes compenseront ce dépassement.

Si l'augmentation des recettes est plus rapide que celle des charges, c'est que les parents assument plus de la moitié des charges... à la lecture des chiffres des 4 premiers mois, nous constatons que la part parentale couvre 59% des charges. Toutefois, il convient de disposer d'un exercice comptable complet avant de pouvoir envisager une modification de la politique tarifaire dans le secteur de l'AFJ.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

**Adopté par le CODIR dans sa séance du 08 juin 2010.**

la présidente

le directeur

G. Burnet

D. Vouillamoz

**Communication présentée au Conseil Intercommunal en séance du 10 juin 2010**